

**SEANCE DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022**

(Date de convocation : 28 novembre 2022)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	11	L'An deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le
Présents :	7	Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement
Absents excusés ayant donné procuration :	3	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le
Absents excusés non représentés :	/	lieu habituel des séances sous la vice-présidence de
Absent non excusé :	1	Madame Nadège BOISSIN.
Votants :	10	

Présents : Messieurs Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT, Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Pouvoirs : Monsieur Didier CARLE (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Nicole NEYRON), Madame Michèle BAZ (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Absente non excusée : Madame Solène ESPITALLIER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nicole NEYRON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n° 15-22**

**DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET CCAS**

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à des modifications sur les crédits de certains chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement.

En conséquence, Madame BOISSIN propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier les crédits budgétaires ainsi que suit :

## FONCTIONNEMENT

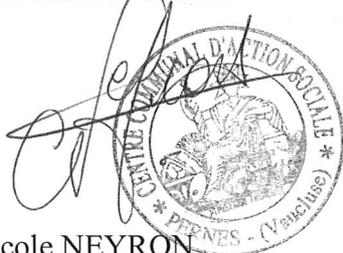
ARTICLE ET FONCTION	CHAPITRE	RECETTES	DEPENSES
6562 Aides	65		- 3 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>- 3 000,00</b>
6042 Achats de prestations de service	011		+ 3 000,00
60636 Vêtements de travail	011		+ 100,00
6064 Fournitures administratives	011		+ 1 500,00
611 Contrats de prestations de services	011		+ 1 000,00
6135 Locations mobilières	011		+ 800,00
61551 Matériel roulant	011		+ 1 900,00
6156 Maintenance	011		+ 14 000,00
6232 Fêtes et cérémonies	011		+ 400,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 22 700,00</b>
64111 Rémunération principale	012		+ 7 000,00
64131 Rémunération	012		+ 3 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 10 000,00</b>
68 17 Dotation aux provisions	68		+ 300,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 300,00</b>
7474 Dotations, Subvention et participations Commune	74	30 000,00	
<b>TOTAL</b>		30 000,00	
<b>TOTAUX</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Où l'exposé de sa vice-Présidente,
- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité,
- Décide à l'unanimité d'adopter les modifications des crédits budgétaires énoncées.

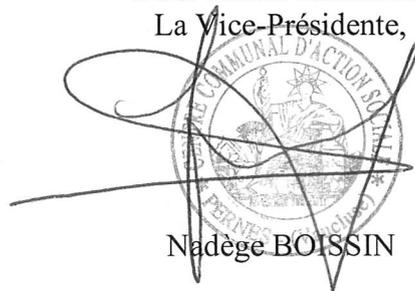
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Nicole NEYRON

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,



Nadège BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 08/01/2023

Publiée le : 08/01/2023